GESI - Syndicat affilié à la FFMI

Immeuble Maison de la Mécanique

39-41 Rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE

CS 30080 - 92038 LA DÉFENSE CEDEX

GESI

groupement français des industries électroniques de sécurité incendie① 01.47.17.63.03 星 contact@ffmi.asso.fr 🐧 www.ffmi.asso.fr

Rupture d'alimentation électrique intempestive

et impact sur les moyens de secours

En prévision des possibles tensions sur le réseau électrique à venir en France, vous avez

certainement dû être contacté par les services de l'état et notamment la DREAL. Le

risque de coupures d'alimentation électrique intempestives cet hiver (chute de

tension ou coupure imprévue et subie) doit être anticipé afin de prévenir toute

situation remettant en cause le niveau de sécurité de vos installations.

Dans le cas particulier des exploitants de sites SEVESO, ceci impose d'engager une

réflexion et des actions de préparation portant sur l'ensemble des modes de

fonctionnement dégradées prévisibles (cf. article 7.5 de l'arrêté du 26 mai 2014).

Les acteurs du GESI, souhaitent relayer cette information à l'ensemble de leurs clients

exploitants de SSI afin de les sensibiliser sur les conséquences éventuelles de ces

coupures.

Pour rappel, les batteries équipant votre Système de Sécurité Incendie (SSI) ont une

autonomie de 12 heures en cas de coupure d'alimentation dans le cas d'un

fonctionnement normal. Au-delà de ce délai, le SSI risque de s'éteindre et donc de

ne plus être opérationnel.

Nous tenons à vous informer que des coupures ou des chutes d'alimentation

anormalement répétées constituent un fonctionnement non prévu dans la conception

des produits. Elles altèrent le bon fonctionnement des batteries, notamment en

réduisant leur durée de vie, d'une part, l'intégrité du SSI peut être impactée, d'autre

part.

GESI - Syndicat affilié à la FFMI

GESI
groupement français des industries électroniques de sécurité incendie①

Immeuble Maison de la Mécanique

39-41 Rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE

■ CS 30080 - 92038 LA DÉFENSE CEDEX

Nous ne pouvons que vous recommander d'être extrêmement vigilant en vérifiant qu'aucun défaut ne persiste sur le système de sécurité incendie (notamment ECS et CMSI), à l'issue de chaque chute de tension ou de coupure de l'alimentation principale.

Dans le cas extrême d'un arrêt complet du SSI, vous devez mettre en place des mesures compensatoires et ce, le temps que les batteries puissent se recharger complétement (24 heures d'alimentation sans interruption), et que le SSI soit remis en service (état de veille).

Enfin, nous vous rappelons que votre contrat de maintenance prévoit deux visites de maintenance préventives par an des alimentations électriques de sécurité suivant la norme NFS 61-933. Si vous souhaitez mettre en place des visites spécifiques complémentaires, les adhérents du GESI se tiennent bien naturellement à votre disposition pour vous accompagner.

À propos du GESI :

Le syndicat professionnel GESI, membre de la FFMI, regroupe les fabricants, installateurs, mainteneurs, reconditionneurs et démanteleurs de Systèmes de Détection incendie (SDI), de Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) et produits destinés à l'habitation : Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF).